

## Conseil du 19e arrondissement du 8 mars 2023

### Vœu relatif à la constructibilité du 38 rue des Solitaires

*Déposé par le Groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19<sup>e</sup> arrondissement*

Considérant la parcelle du 38 rue des Solitaires se trouvant à l'entrée de la cité du Palais Royal de Belleville ;

Considérant que l'emprise au sol actuelle du bâti constitue 50% de la surface totale de la parcelle et que les 50% restant sont un espace de pleine terre accueillant deux arbres, un seringat et un fusain du Japon ainsi que divers arbustes où niche la biodiversité ;

Considérant le permis de construire délivré le 2 janvier 2023 par la Mairie pour une maison d'habitation privée au 38 rue des Solitaires permettant la constructibilité de l'entièreté de la parcelle et donc l'artificialisation d'un espace de pleine terre ;

Considérant l'urgence climatique et la nécessité de préserver autant que possible les espaces de pleine terre qui contribuent activement à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à maintenir de la biodiversité en Ville ;

Considérant par ailleurs le puit de lumière dont bénéficie actuellement la rue des Solitaires et la hauteur de construction de 10m prévue, qui viendrait obstruer ce puit ;

Considérant les ambitions du futur PLU bioclimatique ;

Considérant la pétition des riverains initiée par le collectif de la cité du Palais Royal de Belleville ayant atteint au 1/03/2023, 395 signatures ;

Considérant le recours gracieux introduit à l'encontre du permis de construire ;

**Aussi sur proposition des élu.es écologistes et citoyens du 19ème arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- la Mairie du 19e plaide, dans le cadre du recours gracieux formé à l'encontre du permis de construire, pour que soit revue l'emprise au sol de la surface bâtie de la maison d'habitation dans le but de préserver la pleine terre sur cette parcelle ;